

Conditions générales de pension pour votre chat

1. Dégâts causés par le chat

Le propriétaire du chat atteste disposer d'une assurance responsabilité civile (RC) couvrant les dommages causés par son animal. Tous les dégâts occasionnés dans la chatterie par le chat (locaux, matériel ou tiers) sont à la charge du propriétaire.

2. Blessures causées par le chat

Le propriétaire prend en charge l'intégralité des frais vétérinaires si son chat blesse un autre animal. Il assume également la responsabilité civile et financière en cas d'attaque ou de blessure infligée à un humain. Aucun frais vétérinaire ne sera avancé par la chatterie.

3. Accident, maladie, décès

Le propriétaire doit informer la chatterie, dès le premier contact, de tout antécédent de maladies chroniques ou de maladies contagieuses de son chat. En cas de problème de santé ou de blessure durant le séjour, la chatterie contactera immédiatement le propriétaire ou, à défaut, la personne de contact d'urgence indiquée. En cas d'urgence et en l'absence de réponse rapide, le chat sera confié au Vétérinaire des Tuileries ou à un vétérinaire disponible, selon les besoins. Les frais vétérinaires sont à la charge exclusive du propriétaire. Aucun frais ne sera avancé par la chatterie. La chatterie décline toute responsabilité en cas de maladies, virus, accidents ou décès survenant pendant ou après le séjour.

4. Carnet de vaccination

Le carnet de vaccination doit être à jour et les rappels doivent avoir été faits. Vaccins obligatoires (moins d'un an) : le typhus / panleucopénie, le coryza et la leucose féline (FELV). Un vermifuge est obligatoire pour les chats ayant l'habitude de sortir (2 semaines avant la garde). Le vaccin contre la rage est exigé pour les chats en provenance de l'étranger. Le dernier rappel doit avoir été effectué au moins 15 jours avant l'admission à la chatterie. Les animaux non vaccinés sont sous la responsabilité de leur propriétaire, ainsi que les animaux qui seraient contaminés, si le carnet n'est pas complet à l'admission, nous nous réservons le droit d'annuler la garde ou de facturer des frais de CHF 5.-/jour.

5. Comportement

Si un chat présente un comportement agressif, inadéquat ou un état de santé jugé incompatible avec la garde, la chatterie se réserve le droit de mettre fin au séjour immédiatement. Le propriétaire devra alors reprendre son animal sans délai. Le prix du séjour convenu reste dû dans son intégralité.

6. Pension

Les chats sont gardés en chambre individuelle et ne seront pas mélangés. Toutefois, des contacts à travers le grillage peuvent avoir lieu. Nous acceptons les objets personnels (jouets, tapis, corbeilles...) mais déclinons toute responsabilité en cas de dégradation ou de perte.

7. Abandon

Au cas où les chats ne pourraient être repris à la date prévue au contrat, le client s'engage à nous aviser. A défaut, 3 jours après la date d'expiration du contrat, la pension pourra confier l'animal à une société de protection des animaux (ou refuge) et tous les suppléments seront à la charge du propriétaire. Cette clause s'applique également en cas de non paiement.

Conditions générales de pension pour votre chat

8. Réseaux sociaux et communication

Le propriétaire nous autorise à prendre des photos et vidéos de son chien et à les utiliser sur les réseaux sociaux dans le cadre de la promotion de notre activité. Aucune donnée personnelle ne sera diffusée. Le propriétaire accepte également de recevoir, à l'adresse e-mail communiquée, des informations ou communications relatives aux services de la pension (actualités, disponibilités, nouveautés) et peut à tout moment se désabonner en faisant une demande par mail.

9. Paiement

Pension : le paiement s'effectue le jour du départ de votre chien, pour la totalité du séjour. Un acompte peut être demandé pour garantir une réservation. Les paiements sont acceptés en espèces ou via TWINT.

10. Conditions d'annulation

En cas d'annulation moins de 15 jours avant l'arrivée prévue, l'acompte versé ne sera pas remboursé. Si l'annulation intervient moins de 5 jours avant l'arrivée prévue, 50% du montant total du séjour reste dû, même sans acompte.

11. Nos engagements

La chatterie s'engage à assurer la garde des chats qui lui sont confiés dans le respect des normes de bien-être animal en vigueur. Elle veille à la sécurité, à l'hygiène et au confort des animaux tout au long de leur séjour, et notamment à :

- respecter les besoins fondamentaux du chat (alimentation, repos, soins de base)
- surveiller l'état général et le comportement des chats
- informer le propriétaire sans délai en cas de problème
- traiter chaque animal avec bienveillance, patience et respect.

Le for juridique est établi à Genève.

Les présentes conditions générales font partie intégrante du contrat de garde et s'appliquent à chaque séjour. Cette version annule et remplace les conditions antérieures.